

art. 1- FOURNITURES

- Les fournitures ont lieu uniquement avec des emballages complets et les articles tels qu'indiqués dans le catalogue. L'option franco de port est concédée uniquement pour des montants minimum nets de marchandises de 2500 € pour les peintures Gori Profi jusqu'à révocation ; au-dessous de ce montant, une contribution aux frais forfaitaire de 130€ est demandée. Le transport express peut être effectué après autorisation et comporte un coût supplémentaire. Les frais concernant les dispositions VOC et les coûts de douane pour l'importation en Suisse sont à la charge de l'acheteur.

Toutes les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire – les éventuels frais de dépôt s'entendent à la charge du commettant.

art. 2 - PRIX

Les prix s'entendent hors TVA et sont valides pour les emballages indiqués dans le catalogue et/ou la liste des prix. La société Jota S.r.l. se réserve la faculté de modifier les listes de prix et les conditions à tout moment et sans aucun préavis. Toutes les quantités sont exprimées en litres (l) et/ou en kilogrammes (kg), pour les emballages inférieurs à 1 l et/ou 1 kg, le prix s'entend à l'unité. Les remises commerciales sont différentes en fonction des segments de produits. Les factures inférieures à 75€ sont majorées de 2,95€ pour frais d'administration.

art. 3 – ACCEPTATION DES COMMANDES

Toutes les commandes s'entendent acceptées sous réserve d'approbation de notre société sans engagement de notre part vis-à-vis des quantités et délais de livraison. Si les quantités indiquées dans la commande ne correspondent pas à celles des emballages en vigueur, elles seront arrondies pour les faire correspondre. Sauf autorisation particulière de notre part, aucune réclamation ni aucun retour de marchandise ne seront acceptés. Les réclamations doivent être effectuées par écrit dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise.

art. 4 – PRODUITS SUR DEMANDE ET/OU COULEURS PERSONNALISÉES

Pour les produits/teintes sur demande ou pour la commande de quantités minimales, les prix et les délais de livraison seront définis au cas par cas et aucun retour ne sera accepté pour ces produits. Les teintes ou les quantités particulières sur demande doivent être contrôlées avant leur application et utilisation et notre société de répond donc pas des éventuelles contestations et n'est tenue à aucun remboursement que ce soit. Sur la base des différentes quantités de pâtes colorantes pour teinte spéciale, le contenu des bases utilisées est automatiquement arrondi à la quantité décrite dans notre liste des prix. * il s'agit d'une indication pour la disponibilité jusqu'à épuisement des stocks ou les marchandises sur commande.

art. 5 – DÉFAUTS D'EMBALLAGE

- Les éventuels défauts d'emballage, manques, avaries, ou autres irrégularités doivent être contestés immédiatement au transporteur par écrit et inscrits sur le bordereau de transport avec réserve explicite et indication spécifique du nombre et de la nature des colis endommagés ou manquants, vis-à-vis desquels seulement l'action récursoire pourra être effectuée de la part du commettant. Les réclamations concernant les défauts des produits doivent être effectuées dans un délai maximum de 8 jours à compter de la constatation, avec un formulaire écrit et en fournissant toutes les informations possibles et nécessaires. En outre, la marchandise doit être tenue à disposition de l'assurance du transporteur pour une éventuelle expertise.

- En cas d'absence de restitution aux transporteurs respectifs des palettes reçues lors de la livraison de nos matériels, celles-ci nous seront facturées au prix de 10,50€ + TVA chacune.

- Le retrait et/ou la mise au rebut des récipients vides ou partiellement utilisés sont dans tous les cas à la charge de l'utilisateur du produit (DPR 915/1982).

art. 6 – TRIBUNAL COMPÉTENT

Toute controverse sera exclusivement réglée par le tribunal de Bolzano.

art. 7 - PAIEMENTS

La marchandise reste notre propriété jusqu'au paiement intégral. Pour l'émission d'un reçu bancaire, les frais de timbre fiscal et d'encaissement sont ajoutés au montant net de la facture.

En cas de non respect des délais de paiement, un service de recouvrement judiciaire ayant notre autorisation sera mandaté pour recouvrer totalement le montant qui nous est dû. Tous les frais supplémentaires pour ledit recouvrement, majorés des intérêts légaux, vous seront entièrement débités selon les dispositions de la norme en vigueur (décret-loi 231/2002). Les paiements doivent toujours être effectués directement à Jota s.r.l. ou par chèque non endossable adressé à Jota S.r.l.

art. 8 – NOTE D'INFORMATION SUR LES PRODUITS DU CATALOGUE

- Informations valides pour les produits du catalogue : nos conseils techniques sur l'utilisation des matériels s'entendent comme des conseils pour l'acheteur ou l'ouvrier. Cela n'exclut donc pas la possibilité de vérifier nos produits sous votre propre responsabilité pour l'utilisation prévue. En ce qui concerne les produits collants, aucun remboursement de dégât ne sera reconnu ni aucune garantie ne pourra être mise en œuvre. Les autres accords, même donnés à l'oral par des collaborateurs du fournisseur, doivent toujours être confirmés par écrit de la part du fournisseur. En ce qui concerne les instructions d'utilisation de chaque produit, consulter les fiches techniques sur www.jota.it. Les fiches de données de sécurité de chaque produit sont également disponibles sur ce site web.

- Les articles outils de la série R.... dans certains cas ne possèdent pas de code EAN, tout comme les emballages et un dessin légèrement différent des séries P....

- Toutes les teintes imprimées sont indicatives et des différences de teinte sont possibles en raison de l'impression des originaux. Vous êtes donc priés de toujours effectuer des applications d'essai sur différents fonds possibles. Tous les produits marqués d'un cercle de couleur peuvent être teints dans des milliers de nuances RAL, NCS ou autres. Les chiffons imbibés de certains produits huileux ou pour les diluants doivent être mouillés avec de l'eau, étendu pour les laisser sécher (risque d'autocombustion). Une partie des produits peut être mise au rebut selon les lois en vigueur comme déchets domestiques puisqu'ils sont naturels. Tous les produits naturels Biofa possèdent une déclaration complète de leurs composants. La présente publication entend fournir une aide pour la conception de constructions réalisées selon les critères de la construction et de l'habitation. En raison des différentes conditions pratiques d'utilisation, il est impossible de faire abstraction de ces conseils des garanties de tout type. Cela illustre les très nombreuses possibilités d'utilisation des produits.

art. 9 - CONFIDENTIALITÉ

Conformément à l'art. 11 du décret-loi 196/2003 et G.D.P.R. 2016/679 les données personnelles de l'acheteur feront l'objet, de la part du vendeur, de traitements informatiques ou manuels comme définis par l'art. 4 alinéa 1 lettre a) du décret-loi susmentionné, à des fins de :

a) conformité aux lois liées aux normes civiles, fiscales, comptables, de gestion administrative du rapport, conformité aux obligations contractuelles, assistance après-vente, vérification de la satisfaction des clients ;

b) analyse de marché et statistiques, marketing ;

c) informations sur les futures initiatives commerciales de la part du vendeur et de la part des partenaires commerciaux de celui-ci.

Les données en question pourront être communiquées aux intermédiaires financiers, à des studios professionnels qui exécutent pour le compte du vendeur des activités administratives, à des sociétés qui effectuent des enquêtes de satisfaction des clients et à des sociétés qui exercent des activités de recouvrement de crédits. Il est reconnu que la fourniture de ces données pour les fins indiqués au point a) est obligatoire dans le cadre de l'exécution du contrat, tandis qu'elle est facultative pour les fins indiquées aux points b) et c).

L'acheteur a le droit d'obtenir à tout moment la confirmation de l'existence ou de l'absence de données personnelles qui le concernent, même si elles ne sont pas encore enregistrées, ainsi que leur communication sous forme intelligible.

L'acheteur a également le droit d'obtenir à tout moment :

a) la mise à jour, la rectification ou, s'il en a l'intérêt, l'intégration des données

b) l'effacement, la transformation de manière anonyme ou le blocage des données traitées en violation des lois, y compris celles dont la conservation n'est pas nécessaire en relation aux buts pour lesquels les données ont été collectées ou traitées par la suite ;

c) l'attestation que les opérations mentionnées aux lettres a) et b) précédente ont été portées à la connaissance, même en ce qui concerne leur contenu, de ceux dans les données ont été communiquées ou diffusées, à l'exception du cas où cette exécution se révèle impossible ou comporte un emploi de moyens manifestement disproportionné par rapport au droit protégé.

L'acheteur aura le droit de s'opposer, totalement ou en partie :

a) pour des raisons légitimes au traitement des données personnelles qui le concerne, bien qu'elles soient pertinentes avec le but de la collecte ;

b) au traitement des données personnelles qui le concerne aux fins d'envoi de matériel publicitaire ou de vente directe ou pour la réalisation d'études de marché ou communication commerciale.

L'acheteur pourra exercer les droits qui précèdent par une demande adressée à la société Jota S.r.l. qui doit être considéré comme le titulaire du traitement aux sens de l'art. 28 du décret-loi 196/2003 et G.D.P.R. 2016/679

Par la signature du présent ordre de vente, l'acheteur manifeste son autorisation expresse au traitement de ses données personnelles selon les modalités spécifiées ci-dessus.

La société Jota S.r.l. cessera tout traitement des données personnelles de l'acheteur à la suite d'une demande expresse en ce sens de la part de l'acheteur.